

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/09-477-238 du 7/12/2009

## **ANNEE FRANCE RUSSIE 2010 ET PROJETS DE MOBILITE D'ELEVES**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Information à l'intention des chefs d'établissement et des professeurs

Action de mobilité de lycéens français (volet 1, de lycéens russes (volet 2), de valorisation des échanges scolaires en collège et lycée (volet 3) proposée par le ministère de l'éducation nationale

### **Présentation et modalités de réalisation :**

L'Année 2010 a été déclarée ANNEE DE LA RUSSIE en France et de la France en Russie.

Cette année croisée a pour objectif d'actualiser et d'approfondir la connaissance et la compréhension mutuelles entre les deux pays, en impliquant notamment les jeunes générations.

Le ministère de l'éducation nationale a été naturellement sollicité pour mettre en œuvre des opérations.

Dans ce contexte, une action de mobilité en faveur des lycéens est proposée aux établissements et à leurs professeurs. Cette action se compose de 3 volets, le 3<sup>ème</sup> volet s'adressant également aux collégiens.

### **► Volet 1 : Visite d'une semaine en Russie pour 50 lycéens français**

Un concours sur la Russie est lancé par le présent document, pour sélectionner 5 équipes de 10 élèves, représentant chacun un lycée.

Chaque équipe doit être obligatoirement composée **d'élèves russisants et non russisants**, et d'un ou deux enseignants accompagnateurs.

Les classes de seconde et de première sont les plus appropriées pour participer à cette action.

Les équipes seront sélectionnées sur la base d'un projet d'étude et de découverte d'un aspect particulier de la Russie de leur choix (science, musique, sport, urbanisme, histoire, littérature, théâtre, écologie, économie, organisation sociale, santé etc...- liste non exhaustive) préparé avec le soutien de leurs enseignants.

Pour ce faire, elles décrivent en 5 pages maximum :

- le sujet choisi;
- les recherches préparatoires;
- l'organisation des recherches sur place et le programme du séjour à Moscou ou à Saint-Pétersbourg pour approfondir leur connaissance du sujet.

Les 5 équipes sélectionnées et leurs enseignants gagneront un voyage et un séjour d'études d'une semaine à Moscou ou à Saint-Pétersbourg, au printemps 2010.

### **Calendrier**

#### **- réception des dossiers : 15 janvier 2010 au plus tard**

Les projets doivent être transmis par voie postale, sous couvert du chef d'établissement, à la DREIC pour le 15 janvier 2010 au plus tard, à l'adresse suivante : Ministère de l'éducation nationale, SG/DREIC, département B 2, 110 rue de Grenelle - 75 357 PARIS SP 07.

Vous voudrez bien en adresser un exemplaire par voie électronique à Mme Christiane Brabenec ([christiane.brabenec@education.gouv.fr](mailto:christiane.brabenec@education.gouv.fr), téléphone 01 55 55 09 08).

#### **- sélection : 1<sup>er</sup> février 2010**

Les projets seront examinés par un jury présidé par l'Inspection générale de l'Education nationale et les résultats seront diffusés le 1<sup>er</sup> février 2010.

Les équipes lauréates et leur(s) accompagnateur(s) seront accueillis dans des lycées de Moscou et Saint-Pétersbourg et hébergés en foyers.

*(Les élèves à qui le voyage sera proposé devront être munis ou se munir rapidement d'un passeport valide 6 mois au-delà de la date présumée du voyage, c'est-à-dire jusqu'à octobre/novembre 2010. L'évocation de cet élément est prématurée à ce stade mais il ne devra pas être oublié, en temps utile).*

Le séjour en Russie donnera lieu à une production finalisée, qui sera mise en ligne sur les sites académiques.

#### **► Volet 2 : Visite d'une semaine en France pour 50 lycéens russes**

Les élèves seront sélectionnés par nos partenaires russes. La date de leur séjour en France sera décidée en concertation avec l'Agence fédérale russe pour l'Education, en tenant compte du calendrier des vacances scolaires en France et en Russie.

Dans la mesure du possible, ces jeunes Russes seront accueillis dans des lycées et hébergés par des familles volontaires, qui recevront un dédommagement pour l'effort consenti.

Les chefs d'établissement et les professeurs qui accepteraient de participer à l'accueil de ces élèves russes (âge probable : 16 ans), sont invités à se faire connaître auprès de la DAREIC de leur académie, qui transmettra leur proposition à la DREIC.

#### **► Volet 3 : Valorisation des échanges scolaires franco-russes (collégiens et lycéens)**

Les échanges entre les établissements scolaires français et russes sont particulièrement nombreux, grâce au dynamisme des enseignants de russe (en 2008/2009, 1000 jeunes Français en Russie et 800 jeunes Russes en France).

A l'occasion de l'ANNEE FRANCE RUSSIE, il a été décidé de mettre en valeur les échanges qui se dérouleront en 2009/2010, en récompensant les meilleures restitutions de séjour en Russie qui seront produites collectivement par les classes ayant effectué un voyage en Russie dans le cadre scolaire.

Les groupes d'élèves qui se sont rendus en Russie sont invités à produire une œuvre collective de leur choix (journal, blog, exposition de photographies, tableau, objet d'art etc...), qu'ils feront connaître par l'intermédiaire d'un CDrom transmis à la DREIC, pour **le 15 juillet 2010 au plus tard**, à l'adresse suivante : Ministère de l'éducation nationale, SG/DREIC, département B 2, 110 rue de Grenelle - 75 357 PARIS SP 07

(Correspondant : Christiane Brabenec, téléphone 01 55 55 09 08, adresse électronique [christiane.brabenec@education.gouv.fr](mailto:christiane.brabenec@education.gouv.fr)).

Un comité de sélection présidé par l'Inspection générale de l'éducation nationale effectuera le classement des œuvres **début septembre 2010**.

Les meilleures productions recevront un prix, **avant la fin de l'Année 2010**.

NB : les trois volets de l'action sont dissociables. Un même établissement peut manifester son intérêt pour un ou deux des trois volets ou pour les trois volets présentés ci-dessus.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*